

6 Société et Culture

Gendarmerie nationale

Trois officiers supérieurs élevés au grade de général de Brigade

SNN
Libreville/Gabon

Le stade du camp de gendarmerie de Gros-Bouquet, dans le 1er arrondissement de Libreville, a abrité, samedi dernier, 13 juillet 2019, une cérémonie militaire de port de galons pour trois officiers supérieurs de la Gendarmerie nationale.

Il s'est agi des colonels Yves Barassouagal, Pambou Mbembo et Hubert Nganga, tous nouvellement promus au grade de général de brigade. Cette cérémonie était présidée par le

Le commandant en chef de la Gendarmerie nationale, le général d'armée Jean Ekoua, procédant au port des nouveaux galons à un promu.



Photo : SNN

commandant en chef de la Gendarmerie nationale, le général des armées, Jean Ekoua. En présence des officiers, sous-officiers et subalternes, parents et connaissances des promus. L'essentiel dudit cérémonial militaire a donc été marqué par, entre autres, la lecture du décret confirmant l'avancement des trois officiers puis la pose en elle-même des épauettes aux nouveaux galons étoilés aux récipiendaires. Un rituel militaire solennellement exécuté par le commandant en chef de la Gendarmerie nationale, Jean Ekoua.

C'est donc un genou à terre et l'autre courbé et le képi entre les mains que les nouveaux promus ont, à tour de rôle, reçu les insignes dues à leur nouveau rang. Un véritable motif de satisfaction pour l'ensemble des désormais nouveaux généraux. Lesquels y ont vu en quelque sorte le couronnement de plusieurs années de labeur. Des années durant lesquelles, le travail, la discipline et la rigueur ont été les m[^]îtres-mots. Des valeurs que les récipiendaires ont d'ailleurs invité les jeunes générations à s'approprier.

2e session de rattrapage du Concours d'entrée au Prytanée militaire de Libreville

Les 45 places disponibles pourvues



Photo : Y.F.I

Les candidats en pleine composition.

Y.F.I
Libreville/Gabon

Les 28 places restantes ont finalement été pourvues, samedi dernier, lors de la session exceptionnelle décrétée par la ministre de la Défense nationale, Rose Christiane Ossouka Raponda.

LA deuxième chance offerte par la ministre de la Défense nationale, Rose Christiane Ossouka Raponda, aux candidats d'entrée au Prytanée militaire de Libreville (PML), a permis de pourvoir les 45 places encore disponibles après la première session. Ce sont donc 456 candidats dont 264 garçons et 192 filles qui étaient

inscrits à la session extraordinaire de samedi dernier. Au final, seuls 347 candidats (214 garçons et 133 filles) ont pris part, au gymnase du Prytanée à cette séance exceptionnelle. Un fort taux d'absentéisme, à en croire une source bien introduite, qui s'explique d'abord par le caractère imprévu de la session et ensuite par le

fait que beaucoup de candidats et parents résident à l'intérieur du pays.

Les trois épreuves, (dictée, étude de texte et calculs) se sont déroulées sans incidents notoires. Contrairement à la première session, les épreuves du samedi ont été plus ou moins abor-

dables. Comme d'habitude, les filles ont tenu la dragée haute. En atteste le cas de la jeune Elia Shaddaï Loubard qui a survolé le concours avec une moyenne de 15,20/20. Chez les garçons Raphaël Williane Obiang Nguema se place en tête du peloton avec une moyenne

générale de 15,10/20.

Pour rappel, avant cette session extraordinaire, une autre avait eu lieu à Port-Gentil, du temps d'Angélique Ngoma, alors ministre de la Défense nationale. Cet établissement élitiste venait alors de s'ouvrir aux filles.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DES SOLIDARITES NATIONALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP : 37/45 - LIBREVILLE
Tel : 01 79.53.76 - 01.79.53.77

N° 0007 /MEPSN/SG/DGI/DLC



Communiqué de Presse

Le Directeur Général des impôts porte à la connaissance des usagers de l'Administration fiscale que la Déclaration Statistique et Fiscale (DSF), au titre de l'exercice 2018, élaborée et présentée selon le nouveau format institué par l'OHADA, dont la date limite de dépôt est fixée à titre exceptionnel au 30 juillet 2019, est disponible sur le site de la Direction Générale des Impôts.

Le téléchargement de la déclaration se fait à l'adresse suivante : www.dgi.ga

Fait à Libreville, le 09 JUL. 2019

Le Directeur Général des Impôts

François-Auguste AKOMEZOGHO



Photo : Y.F.I

Les parents associés aux instructeurs procédant à la proclamation des résultats.